

LOI ORE

ORIENTATION ET RÉUSSITE DES ÉTUDIANTS

Nouvelle procédure d'admission dans l'enseignement supérieur



BACCALAURÉAT GÉNÉRAL, TECHNOLOGIQUE ET PROFESSIONNEL

Calendrier de l'année de terminale 2022-2023



	BACCALAURÉAT GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE	BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL	Parcoursup have the leaders of the
	Le contrôle continu pour le baccalauréat général et technologique a lieu tout au long de l'année.	Les épreuves professionnelles font l'objet d'un calendrier spécifique et variable selon la spécialité visée.	
DEC.			20 décembre : ouverture du site d'information <u>Parcoursup.fr</u> avec le moteur de recherche des formations
JANV.			18 janvier : ouverture de la plateforme Parcoursup pour s'inscrire et formuler ses vœux
FÉV.			
MARS	20 au 22 mars : épreuves terminales d'enseignements de spécialité		8 mars : date limite pour formuler ses vœux
AVR.			6 avril : date limite pour compléter son dossier et confirmer ses vœux
MAI		22 mal au 2 juin : épreuves écrites et pratiques sur support informatique	
JUIN	14 Juln : épreuve de philosophie 19 au 30 Juln : Grand oral	13 au 26 Juln : épreuves écrites	1er Juin : lancement de la phase principale d'admission (réponses des formations) Mi-Juin : lancement de la phase complémentaire
JUIL.	4 juillet : résultats du baccalauréat 7 juillet : fin de la session 2023	4 juillet : résultats du baccalauréat 7 juillet : fin de la session 2023	13 Juillet : fin de la phase principale d'admission



Les formations STAPS sont des formations universitaires exigeantes qui s'appuient :

- Sur des connaissances scientifiques pluridisciplinaires (sciences de la vie, humaines et sociales)
- Sur des capacités d'expression écrite et orale, des compétences méthodologiques
- Sur des activités physiques, sportives et artistiques dans leurs dimensions pratiques et théoriques
- Sur l'engagement dans des responsabilités collectives
- Sur l'autonomie et la capacité de travail



L'ETUDE DU DOSSIER ET LES RÉPONSES APPORTÉES

Pour l'admission en licence STAPS:

- L'ensemble des dossiers sera ordonné au regard de l'adéquation entre le projet d'études du candidat, ses acquis et les 5 domaines de compétences attendues.
- Le « projet de formation motivé » obligatoirement rédigé par le candidat pour chacun de ses vœux permettra de mieux apprécier sa motivation.
- L'université peut adresser au lycéen deux réponses :
 - « OUI » pour les candidats disposant des compétences attendues
 - « OUI SI » pour les candidats présentant des lacunes dans un ou plusieurs domaines de compétences. Dans ce cas, un parcours de formation personnalisé, adossé à un contrat pédagogique, pourrait lui être proposé pour favoriser sa réussite.
 L'inscription effective est subordonnée à l'acceptation du contrat pédagogique.
- Toutefois, compte tenu **des capacités d'accueil** de chaque établissement STAPS, la plateforme fait automatiquement parvenir une réponse **« En attente »** aux candidats ordonnés au-delà de la limite des capacités d'accueil.



Pour les étudiants réorientés ou en reprise d'études la fiche avenir ne sera pas prise en compte pour évaluer le 5ème domaine de compétences. Un bilan réalisé avec le service universitaire d'orientation ou les résultats obtenus dans les études post-bacs pourront être pris en compte.

En résumé, pour réussir en STAPS, il faut donc :

- Disposer de compétences scientifiques : être capable de construire un raisonnement à partir de concepts scientifiques
- Savoir mobiliser des compétences en matière d'expression écrite afin de pouvoir argumenter, construire un raisonnement, synthétiser
- Disposer de compétences sportives : avoir un bon niveau de condition physique pour suivre les enseignements pratiques en toute sécurité et un bon niveau de pratique dans au moins 1 ou 2 activités sportives et/ou artistiques
- ► Manifester de l'intérêt pour l'exercice de responsabilités collectives, associatives ou citoyennes afin de mieux appréhender les dimensions de service liées aux métiers du sport, de l'animation, de l'éducation et de la santé
- ► Un engagement du futur étudiant dans son projet d'étude
- Faire preuve d'autonomie et disposer de méthodes de travail pour réussir ses études universitaires



LES ÉLÉMENTS D'APPRÉCIATION POUR ÉTUDIER LES VŒUX

Les 5 domaines de compétences attendues en STAPS, évaluées sur 30 points chacune, sont :

- Disposer de compétences scientifiques
- Disposer de compétences littéraires et argumentaires
- Disposer de compétences sportives
- Manifester de l'intérêt pour l'exercice de responsabilités collectives, associatives ou citoyennes
- Disposer des méthodes de travail et de l'autonomie nécessaires pour réussir ses études universitaires

Le score de la cinquième compétence est calculé différemment selon que le candiat est bachelier de l'année ou réorienté, voir page 12 du document "Attendus et critères généraux d'examen des voeux Parcoursup": https://c3d-staps.fr/wp-content/uploads/2022/11/Attendus-et-CGEV-C3D-STAPS-Parcoursup-2023-.pdf



Il existe différentes possibilités de réussir en STAPS : une faiblesse dans un domaine pourra être compensée par d'autres points forts !



En revanche, un faible niveau général ou un niveau insuffisant dans deux domaines de compétences ou plus, vous conduira à reconsidérer votre projet de formation.

Domaine des compétences scientifiques (30 points)

Quel que soit le type de bac, notes de 1ère et de terminale obtenues dans les matières scientifiques : (notes de tronc commun : 40% et notes de spécialités : 60%)

- Mathématiques, physique-chimie...
- Sciences de la vie et de la terre, biologie...
- Sciences économiques et sociales, sciences pour l'ingénieur ou autres enseignements scientifiques...
- Éducation physique, pratiques et culture sportive.

Domaine des compétences littéraires et argumentaires (30 points)

Quel que soit le type de bac, les notes obtenues aux épreuves anticipées de français du baccalauréat et les notes obtenues dans les matières littéraires en 1ère et en terminale : (notes de tronc commun : 60% et notes de spécialités : 40%)

- Français, philosophie...
- Histoire, géographie...
- Langues vivantes...

Vous pouvez consulter la procédure de classement des candidatures sur : https://c3d-staps.fr/2021/06/01/procedure-de-classement-des-candidatures-sur-parcoursup

Domaine des compétences sportives (30 points)

Pratiques sportives et culturelles scolaires attestées par les notes de 1ère et les 2 premiers trimestres de terminale ou des attestations :

- Notes en EPS
- Pratique dans le cadre des associations sportives scolaires (licences UNSS/UGSEL)
- Option EPS
- Inscription dans une section sportive scolaire
- Pratique dans le cadre de la Maison des Lycéens...

Pratiques sportives et culturelles extra-scolaires attestées :

- Pratique régulière de loisir
- Pratiques de bon niveau en activités non compétitives
- Pratiques fédérales (avec licence sportive), centre de formation...
- Résultats sportifs (niveau de pratique, sportifs de haut niveau...)
- ▶ Pratiques artistiques en compagnies, écoles...

Domaine de l'investissement associatif et des responsabilités collectives (30 points)

- Compétences méthodologiques et transversales :
 - > Compétences de coopération et de projet : notes de travaux personnels encadrés (TPE), projet technique, étude de gestion ...
- Qualification d'encadrement, d'animation et de sécurité :
 - > Qualifications et expériences d'animation et d'encadrement : BAFA, BAFD, BPJEPS, diplômes fédéraux, CQP...
 - > Qualifications en arbitrage, jeune juge... en compétitions scolaires et fédérales
 - **)** Qualifications et expériences en secourisme et en surveillance et sauvetage aquatique et nautique : BNSSA, PSC1, PSE1, PSE2.
- Expériences et compétences civiques, citoyennes, de défense, de protection civile, d'engagement associatif:
 - **>** Bénévolat associatif, mandat électif scolaire ou extra-scolaire (délégué de classe...), service civique, pompier volontaire, assistant d'éducation, AVS...







Attestation de justification de niveau pour l'attendu n°3 : compétences sportives Questionnaire Parcoursup STAPS (question n°1) *

Je sous:	signé∙e :	
	NOM et Prénom	
	Fonction	

Structure	

Certifie que :

NOM et Prénom	
Numéro Parcoursup	

Evolue au niveau de pratique sportive ou artistique suivant :

Niveau (a, b, c, d, e, f) :	Α	В		D	E	Е
Entourer le niveau	Α	ь	<u> </u>	<u> </u>		ı
Ecrire en toutes lettres le niveau de						
pratique (en référence au tableau						
situé en page 2) :						
Exemple « Membre d'une section						
sportive scolaire en lycée »						
Dans la discipline sportive :						

Cachet de la structure (obligatoire) : Date : Signature :

^{*} En l'absence de justificatif délivré par la personne compétente décrite dans le tableau figurant en page 2, le niveau « A » sera attribué au candidat. D'autres formats d'attestation peuvent être utilisés, à condition de mentionner l'ensemble des informations demandées dans le modèle proposé sur cette page.





Question 1 Parcoursup STAPS : Tableau de cotation des niveaux de pratique sportive ou artistique et documents exigés pour en attester (en rouge)

	Hors	Sport scolaire	Sport fédéral	Activités physiques artistiques ou
	institution	(UNSS / UGSEL)		émergentes
а		Pratiq	ue sportive occasionnelle <i>(Justifica</i>	tion inutile)
b	Pratique sportive régulière hors institution (Justification inutile)	Pratique sportive de loisir (Justification inutile) ou Niveau départemental (Licence en cours)	Pratique sportive de loisir (Licence en cours)	Activités physiques artistiques (danse, cirque, etc.) ou émergentes (parkour, glisse urbaine, etc.) en école ou association depuis moins de 3 ans (Justification inutile)
С		Niveau régional (Attestation du professeur d'EPS)	Niveau départemental (Niveau actuel, attesté par le président du club)	Activités physiques artistiques (danse, cirque, etc) ou émergentes (parkour, glisse urbaine, etc.) en école ou association avec représentations depuis plus de 3 ans (Attestation du directeur de l'école ou du président de l'association)
d		Niveau national (Attestation du professeur d'EPS) OU Membre d'une section sportive scolaire en lycée (Attestation du responsable de la section)	Niveau régional (Niveau actuel, attesté par le président du club)	Conservatoire régional de danse ou Ecole de cirque niveau régional (Attestation du directeur de l'école ou du président de l'association)
е			Niveau national ou membre d'un pôle espoir hors liste ministérielle (Niveau actuel, attesté par le président du club ou par le directeur du pôle)	Conservatoire national de danse ou Ecole nationale supérieure des arts du cirque (Attestation du directeur de l'école ou du président de l'association)
f			Sportif de haut niveau sur liste ministérielle élite, senior ou relève (Pas de justificatif à fournir) ou Sportif professionnel (Attestation du président du club) ou Sportif en centre de formation professionnelle (Attestation du directeur du centre)	Membre d'une troupe professionnelle dans les activités artistiques depuis plus de 2 ans (Attestation de la Direction Régionale des Affaires Culturelles)





Attestation de justification de niveau pour l'attendu n°4 : Oualification ou engagement dans les domaines du secourisme, de l'arbit

Qualification ou engagement dans les domaines du secourisme, de l'arbitrage, de la vie civique, citoyenne ou associative

Questionnaire Par	Coursup 31Ai	-3 (qu	estion	11 2)		
oussigné∙e :						
NOM et Prénom						
Fonction						
Structure						
ifie que :						
NOM et Prénom						
Numéro Parcoursup						
ose du niveau de qualification ou d'engageme	ent suivant :					
Niveau (a, b, c, d, e, f) : Entourer le niveau	А	В	С	D	E	F
Ecrire en toutes lettres le niveau de qualification ou d'engagement (en référence au tableau situé en page 4) :						
Exemple « Membre du conseil d'administration d'une association extrascolaire »						

^{*} En l'absence de justificatif délivré par la personne compétente décrite dans le tableau figurant en page 4, le niveau « A » sera attribué au candidat. D'autres formats d'attestation peuvent être utilisés, à condition de mentionner l'ensemble des informations demandées dans le modèle proposé sur cette page.





Question 2 Parcoursup STAPS : Tableau de cotation des niveaux de qualification ou d'engagement dans les domaines du secourisme, de l'arbitrage, de la vie civique, citoyenne ou associative et documents exigés pour en attester (en rouge)

Niv	Secourisme	Arbitrage	Engagement civique, citoyen ou associatif
а	Formation scolaire au secourisme (Justification		Cours d'enseignement moral et civique en lycée (Justification inutile)
b	inutile)	Qualification d'officiel table de marque (chronométrage, scores, etc.) de niveau départemental (Certification fédérale)	Délégué de classe au lycée (Justification inutile, information contenue dans la fiche avenir) ou Jeune officiel UNSS (autre que arbitre/juge et coach) (Attestation du professeur d'EPS)
С	Prévention et Secours Civique de niveau 1 (Attestation PSC1) OU Sauveteur Secouriste du Travail (Attestation SST)	Qualification d'officiel table de marque (chronométrage, scores, etc.) de niveau régional (Certification fédérale) OU Arbitre / juge UNSS / UGSEL de niveau départemental (Attestation du professeur d'EPS)	Membre d'une instance lycéenne : Conseil d'Administration, Conseil de discipline, Conseil Académique de la Vie Lycéenne, (Justification inutile, information contenue dans la fiche avenir) OU Membre du conseil d'administration d'une association extra-scolaire (Attestation du président)
d	Premiers secours en équipe niveau 1 (Attestation PSE1)	Qualification d'arbitre / juge fédéral de niveau départemental (Certification fédérale) OU Arbitre / juge UNSS / UGSEL de niveau régional (Attestation du professeur d'EPS)	Président d'une association (Attestation de la préfecture ou procès-verbal de l'Assemblée Générale élective)
е	Premiers secours en équipe niveau 2 (Attestation PSE2) OU Brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA)	Qualification d'arbitre / juge fédéral de niveau régional minimum (Certification fédérale) OU Arbitre / juge UNSS / UGSEL de niveau national (Attestation du professeur d'EPS)	Service civique réalisé ou en cours (Attestation du ou de la responsable de l'organisme d'accueil) ou Assistant d'éducation ou Assistant de Vie Scolaire pendant un an (Attestation de l'employeur)
f			Engagé comme pompier volontaire (Attestation du chef de centre)





Attestation de justification de niveau pour l'attendu n°4 : Qualification ou expérience d'encadrement de public Questionnaire Parcoursup STAPS (question n°3) *

NOM et Prénom							
Fonction							
Structure							
e que :							
NOM et Prénom							
Numéro Parcoursup	ce d'encadro	ement (de publi	ic suivai	nt :		
	ce d'encadro	ement o	de publ	c suivai	nt :	F	G

^{*} En l'absence de justificatif délivré par la personne compétente décrite dans le tableau figurant en page 6, le niveau « A » sera attribué au candidat. D'autres formats d'attestation peuvent être utilisés, à condition de mentionner l'ensemble des informations demandées dans le modèle proposé sur cette page.





Question 3 Parcoursup STAPS : Tableau de cotation des niveaux de qualification ou d'expérience d'encadrement de public et documents exigés pour en attester (en rouge)

Niv	Qualification ou Expériences d'encadrement
а	Aucune qualification ou expérience d'encadrement
b	Service National Universel (SNU) complet, incluant une mission d'intérêt général (Certificat)
	<u>ou</u>
	Co-encadrement bénévole ponctuel au sein d'une association sportive, culturelle ou caritative
	(Attestation du président de l'association)
С	Stage théorique Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur
	(Certificat)
	<u>ou</u>
	Jeune coach UNSS
	(Attestation du professeur d'EPS)
d	Diplôme ou brevet d'encadrement fédéral de niveau 1
	(Certification fédérale)
	<u>ou</u>
	Encadrement bénévole régulier (hebdomadaire) au sein d'une association sportive, culturelle ou caritative
	pendant un an
	(Attestation du président de l'association)
е	Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur complet
	(BAFA)
	ou
	Diplôme ou brevet d'encadrement fédéral de niveau 2
	(Certification fédérale)
	(see ty lead on year are)
f	Hors service civique, expérience rémunérée d'encadrement de public de moins de 2 mois cumulés dans le
	champ de l'animation, de l'accompagnement scolaire, péri ou extra-scolaire, ou du bien-être
	(Attestation de l'employeur)
g	Certificat de qualification professionnelle (CQP)
	ou
	Brevet Professionnel Jeunesse, Education Populaire et Sport (BP JEPS)
	<u>ou</u>
	Titre à Finalité Professionnelle <i>(TFP)</i> d'encadrement sportif
	ou
	Hors service civique, expérience rémunérée d'encadrement de public de plus de 2 mois cumulés dans le
	champ de l'animation, de l'accompagnement scolaire, péri ou extra-scolaire, ou du bien-être
	(Attestation de l'employeur)
	(The state of the



Pour rester informé:

https://c3d-staps.fr

